

SENAT.

Séance du jeudi, 4 mars 1915.

Présidence de l'honorable PHILIPPE LANDRY.

La séance est ouverte à trois heures p.m.

Prière et affaires courantes.

TRANSCONTINENTAL NATIONAL.

MOTION.

L'honorable M. DAVID: Je propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale, le Gouverneur général pour prier Son Altesse Royale de vouloir bien soumettre à cette Chambre copies de toutes pétitions présentées au Gouvernement ou à quelque membre d'icelui, et toutes correspondances et documents se rapportant à la discontinuation des trains du Transcontinental entre Abbitibi et Hervey-Junction.

Cette motion a été inscrite par erreur sur le bulletin des avis pour mercredi prochain, tandis que mon avis de motion concernant le développement des ressources agricoles du Canada a été inscrit pour aujourd'hui. L'ordre de ces deux motions aurait dû être renversé, et, avec la permission de la Chambre, je m'occuperai maintenant de la motion se rapportant à la discontinuation de la circulation des trains du "Transcontinental national" entre Abbitibi et la jonction à Hervey (Hervey Junction).

L'honorable M. DANDURAND: Dois-je comprendre que cet avis de motion, inscrit pour mercredi prochain, l'a été réellement pour aujourd'hui?

L'honorable M. DAVID: Oui. Cette question a produit une certaine émotion, particulièrement dans la province de Québec. Il n'y a aucun doute que, lorsque le Parlement a voté des millions de piastres pour la construction de cette ligne, il croyait que tout ce chemin serait achevé et mis en opération. Mais l'exploitation d'une section considérable de ce chemin, située entre Cochrane et Québec, ou "Hervey-Junction", a été discontinuée depuis six ou sept mois, et cela au grand détriment des entreprises industrielles, commerciales et agricoles dans cette région; au grand préjudice de ceux qui se sont établis dans ce district et qui y ont placé l'argent qu'ils possédaient. Il n'y a aucun doute que qu'un grand nombre de membres du Parlement n'auraient pas voté pour la construction de cette ligne si le Gouvernement n'avait pas consenti à construire et exploiter cette partie du "Transcontinental" située entre Cochrane et Québec ou Hervey-Junc-

tion. Il serait très facile d'établir ce fait en citant des discours prononcés alors par des membres du gouvernement et de la Chambre des communes. Je citerai les déclarations faites par le directeur général des Postes actuel quand il posa sa candidature dans le comté de Québec, en octobre dernier. Il était, lui-même, membre de la Chambre des communes en 1903, lorsque le bill concernant le "Transcontinental national" fut présenté à cette dernière Chambre, et lorsqu'on déclara que les promoteurs de ce chemin de fer avaient l'intention de construire cette ligne jusqu'à North-Bay seulement, un grand nombre de membres de la province de Québec et des Provinces maritimes protestèrent et dirent qu'ils ne consentiraient jamais à voter le crédit demandé pour la construction de ce chemin s'il n'était pas prescrit que la ligne entre Cochrane et Québec serait construite.

Cette section devait être construite et mise en exploitation. L'honorable ministre auquel je viens de faire allusion a déclaré, d'après les rapports des journaux publiés alors, que la province de Québec était maintenant traversée par le chemin de fer Transcontinental national; qu'elle posséderait bientôt un pont sur le Saint-Laurent à Québec, et que ce n'était pas tout, puisque sir Robert Borden avait déclaré, lui-même, que la province de Québec allait devenir notre grande route nationale. La ligne entre Cochrane et Québec devait être construite non seulement pour diriger le trafic de l'Ouest vers Québec, mais aussi pour permettre à ce trafic d'atteindre les ports des Provinces maritimes—c'est-à-dire, Saint-Jean et Halifax, et aussi pour développer cette riche et importante région. Telle fut également l'opinion énoncée par les directeurs de la Chambre de commerce de Québec dans une entrevue qu'ils ont eue dans le mois d'octobre dernier, avec l'honorable M. Casgrain, lorsque ce dernier visita ceux dont il voulait briguer les suffrages après avoir été élevé à la position de directeur général des Postes. Le président de la Chambre de commerce de Québec, s'adressant à ce ministre, lui demanda pardon de l'ennuyer si tôt après sa nomination au poste de ministre; mais il lui fit remarquer que le sujet qui l'amenaient devant lui était un de ceux qui exigeaient une décision immédiate. En effet, 2,000 nouveaux colons, dit le président de la Chambre de commerce, ont été induits à prendre des terres sur le long du chemin de fer Transcontinental national, à l'ouest de Québec, à Belle-Rivière et sur d'autres